

**COMPTE RENDU DE LA 35<sup>ème</sup> SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 décembre 2011**

Le 13 décembre 2011, sur convocation régulière du Maire en date du 7 décembre 2011, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h10.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

Monsieur RICHARD Daniel	pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul
Madame PEREIRA Sandrine	pouvoir à Madame THIEBAULT Dominique
Monsieur BOURQUIN Daniel	pouvoir à Madame DE MELO Claudine
Madame GLEJZER Annie	pouvoir à Monsieur GAIFFE, jusqu'à son arrivée à 18h40
Madame LAZAAL Zahia	pouvoir à Monsieur CANKAYA Ergin
Madame CHEVAL Aline	pouvoir à Madame JACQUEMAIN Sylvie
Monsieur GRARADJI Mourad	pouvoir à Madame DAMIS Nadia
Madame HEMMER Marie-Odile	pouvoir à Monsieur GAUTHIER Pascal
Monsieur GRILLON Robert	pouvoir à Monsieur CUGNEZ Jean-Pierre

Excusée : Madame DAVIAS Maryse

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, Monsieur GAIFFE Régis, est désigné secrétaire de séance.

**I - Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2011**

Monsieur le Maire :

- Demande de bien vouloir approuver le compte rendu.

Vote : Unanimité

**II. Accueil temporaire de l'antenne locale de la maison de la nature de Brussey dans les locaux de la ferme KAUFFMANN**  
**Signature d'une convention de mise à disposition de la commune par l'EPF**

Monsieur le Maire :

- Expose :

Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Vallée de l'Ognon (Maison de la Nature de Brussey) recherche pour le bureau de son antenne « Pays de Montbéliard » un lieu d'hébergement qui pourrait être, à titre précaire, tant que la ville n'y développe pas son projet de nouvelle mairie, l'une des pièces ainsi que la cuisine et les WC situés à l'étage du logement de la ferme KAUFFMANN, propriété de l'EPF.

Le logement ne dispose pas de mode de chauffage. La Maison de la Nature de Brussey prendrait directement en charge le coût (abonnements + consommations) de l'eau et de l'électricité (dont chauffage).

Compte tenu de l'inconfort des lieux qui ont eu à souffrir de l'humidité suite à la tempête de grêle, la commune souhaite mettre gracieusement les locaux désignés à disposition de l'association qui en assurera le risque locatif en plus du coût des fluides.

- Demande de l'autoriser à signer avec l'Etablissement Public Foncier du Département du Doubs, qui a fait l'acquisition de ce bien pour le compte de la commune, une convention de mise à la disposition de la ville de la ferme KAUFFMANN, charge ensuite à la ville de régler les modalités d'hébergement de la Maison de la Nature de Brussey ainsi que cela vient d'être précisé.

Monsieur CUGNEZ :

- Demande pour quelle durée sera signé ce contrat ?
- Relève que le problème de stationnement à proximité de la ferme risque de se poser.

Monsieur le Maire :

- Précise qu'il s'agit d'un bail précaire qui peut être résilié à tout moment.
- Ajoute qu'il n'est pas prévu d'accueillir du public dans ces locaux. Les agents de la Maison de la Nature pourront engager des actions dans la Ville, notamment avec les enfants des écoles mais toujours à l'extérieur du bâtiment. Une action pourrait par exemple être mise en place autour du potager existant sur la propriété de la ferme.

Vote : Unanimité

### **III. Nouvelle organisation des services périscolaires**

#### **Présentation et ouvertures de postes correspondantes**

Monsieur MUNNIER :

- Expose :

Depuis la rentrée de septembre 2011, la commune, en accord avec l'Association des Œuvres Educatives, a repris la gestion en direct de l'ensemble des services périscolaires à savoir l'accueil périscolaire du matin et du soir dans les écoles Frédéric Bataille et Fort Lachaux, et le service de restauration scolaire dans les 3 écoles de la commune.

La reprise par la commune de l'ensemble de ces services s'est traduite depuis septembre 2011 par l'intégration des salariés de l'AOE initialement affectés à la restauration scolaire et par une première série d'ouverture de poste présentée au Conseil Municipal de septembre 2011 (3 animateurs affectés au fonctionnement de la restauration scolaire et 1 animateur/éducateur sportif affecté au développement de la pratique sportive dans les écoles et au club de foot).

Le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire est en forte augmentation comparativement à l'année 2010/2011 et notamment au sein du groupe scolaire Bataille avec 57 inscrits à la restauration, 33 à l'accueil périscolaire du matin et 17 le soir.

L'école du Fort-Lachaux enregistre elle aussi une augmentation des effectifs avec 24 enfants à la restauration, 19 à l'accueil du matin et 15 le soir.

Enfin, le groupe scolaire Jeanney/Curie connaît une stabilité des effectifs à la restauration avec 24 enfants.

Afin d'assurer un service de qualité mais aussi pour répondre aux normes de sécurité qu'impose l'accueil des mineurs, il est nécessaire d'augmenter sensiblement le taux d'encadrement. Les ouvertures de postes proposées correspondent donc à une augmentation du temps de travail de personnels communaux déjà en poste.

En se mettant en conformité avec la réglementation régissant l'accueil de mineurs dans les structures de loisirs, la commune bénéficiera d'une prestation de service « Centre de loisirs sans hébergement » de la part de la CAF. Cette prestation est évaluée à environ 14 000 € pour l'année 2012, elle couvrira en grande partie les dépenses liées à cette mise aux normes.

Il est donc proposé les fermetures et ouvertures de postes suivantes :

Fermetures :

- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : 28/35è
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : 6/35è

Ouvertures :

- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : 32/35è
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : 14/35è
  
- Demande de bien vouloir se prononcer

Vote : Unanimité

#### IV. Réorganisation des services

Monsieur le Maire :

- Expose :

Compte tenu de la fin du détachement d'un agent du CCAS au Centre Social TRAME, il est proposé d'accueillir cet agent au sein des services administratifs de la Mairie afin de les renforcer.

Cela implique la nécessité d'une réorganisation des postes de travail. Cette réorganisation impacte les services suivants :

- o Secrétariat Général du Maire et des Adjointes
- o Accueil/Etat Civil/Etrangers/Passeports/Cimetière
- o Scolaire/Périscolaire/Elections
- o Logement
- o Ressources Humaines
- o Informatique
- o Soutien à la vie associative

- Propose au conseil municipal d'ouvrir le poste suivant : 1 rédacteur
- Demande de bien vouloir se prononcer.
- Précise que cette réorganisation des services est due à une surcharge de travail dans les services Etat Civil et Secrétariat Général. De ce fait, certaines missions ne sont pas conduites efficacement malgré la compétence des agents, qui n'est pas du tout remise en cause.  
Ainsi, le détachement d'un agent du CCAS va renforcer le secrétariat général et Madame POVEDA ira renforcer les services administratifs au rez de chaussée de la Mairie. Elle va coordonner et animer les services Accueil- Etat Civil et viendra en appui du service élection- scolaire en cas de besoin.  
Cette nouvelle organisation va permettre aux services administratifs d'acquérir une certaine autonomie.

Les modifications de postes sont faites en concertation avec le personnel et ne pose pas de difficulté.

Madame DE MELO :

- Demande qui assurera les missions de Madame HORUCKOWA au Centre Social Trame ?

Monsieur le Maire :

- Informe que les tâches administratives du CCAS et du Centre Social Trame sont assurées par Madame SIMONIN depuis que Madame HORUCKOWA assure la coordination du Centre Social.  
Suite au détachement de Madame HORUCKOWA, le Centre Social doit se doter d'un nouveau coordinateur et le recrutement est en cours.

Vote : Unanimité

## V. Recensement de la population 2012

### Désignation du coordonnateur communal du recensement et des agents municipaux chargés d'assister le coordonnateur dans ses tâches

#### Modalités de rémunération du coordonnateur

Monsieur GAIFFE :

- Expose :

L'INSEE a informé la commune des dates du recensement général de la population de GRAND-CHARMONT. La collecte des données débutera le 19 janvier 2012 pour s'achever le 18 février 2012.

Il convient de nommer le coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement et de désigner également les agents municipaux qui l'assisteront dans ses tâches.

- Propose de nommer Madame Sylvie HUOT-MARCHAND en qualité de coordonnatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2012 et de désigner Mesdames DELAGRANGE Myriam, YILDIZ Güller et POVEDA Céline en qualité d'assistantes de la coordinatrice.

La coordinatrice du recensement sera nommée sur la période de Décembre 2011 à Février 2012 inclus et rémunérée sur la base 320 heures de travail au taux horaire de 10,89€.

- Propose également de recruter pour les besoins et la durée du recensement 11 agents recenseurs qui seront nommés par arrêté individuel du Maire.
- Demande de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire :

- Tient à préciser que le résultat de ce recensement s'appliquera pour 2014.

Monsieur CUGNEZ :

- Demande comment seront rémunérés les agents recenseurs ?

Monsieur le Maire :

- Indique que leur salaire sera établi en fonction de la valeur du SMIC + 10% sur un mois complet. La coordonnatrice percevra le SMIC + 30%.  
Certaines communes se contentent de rémunérer leurs agents recenseurs en fonction de ce que donne l'Etat pour réaliser cette mission, cela représenterait le tiers de la dépense engagée à Grand-Charmont. Il est normal d'attribuer une rémunération correcte aux agents si l'on veut qu'ils réalisent leur travail correctement et en toute confidentialité.

Vote : Unanimité

## **VI. Nomination d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)**

### **Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion**

Monsieur le Maire :

- Expose :

Les collectivités territoriales ont l'obligation de désigner un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) au sein du Comité Technique Paritaire qui exerce les compétences fixées en matière d'hygiène et de sécurité.

Par délibération n° 75 du 2 octobre 2008, une convention d'une durée de trois ans renouvelables, a été passée avec le Centre de Gestion qui dispose d'un ACFI au sein de son service prévention hygiène et sécurité au travail, afin que cet ACFI puisse en cas de besoin intervenir dans la commune.

Il y a lieu de renouveler cette convention pour trois nouvelles années.

- Demande de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Monsieur CUGNEZ :

- Demande si cela représente un coût pour la commune ?

Monsieur le Maire :

- Informe qu'il s'agit d'un service gratuit.

Vote : Unanimité

## VII. Destination des coupes de bois de l'exercice 2012

Monsieur CONTEJEAN :

- Expose :

En cette période de fin d'année, il convient de fixer le programme des coupes et la destination des produits à marquer dans la forêt communale durant l'hiver 2011-2012 (exercice 2012).

Sur proposition de l'ONF, il est proposé au conseil municipal :

1. d'approuver l'assiette des coupes de l'exercice 2012 dans les parcelles de la forêt communale n° 27 – 19 – 21
2. de vendre en bois façonnés les parcelles 19 et 21
3. de vendre dans le cadre de contrats d'approvisionnement existants les parcelles 19 et 21 (grumes)
4. de donner son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.
5. de confier à l'ONF une mission d'assistance et d'autoriser le maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ces mandats.
6. de délivrer, pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après : parcelle 27 pour le petit bois, parcelles 19 et 21 pour les houppiers et petits bois.
7. De désigner trois garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. CONTEJEAN Georges  
M. DALON Oliver  
M. CUGNEZ Jean-Pierre

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Vote : 1 abstention

26 pour

### **VIII. Programme des travaux en forêt de l'exercice 2012**

#### **Monsieur CONTEJEAN :**

- Propose au Conseil Municipal d'approuver, en application de l'article R 143-10 du code forestier, le programme 2012 d'actions, préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier communal sur les bases du devis présenté à l'assemblée. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 2 606 € HT (2 749,33 € TTC). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.
- Demande de bien vouloir se prononcer.

Vote : Unanimité

### **IX. Décision modificative n°3 : travaux en régie 2011**

#### **Madame COUR :**

- Présente au conseil municipal les modifications budgétaires à apporter.
- Demande de bien vouloir se prononcer.

#### **Monsieur le Maire :**

- Précise que les frais d'études sont relatifs à l'intégration d'un architecte dans les services de la commune afin qu'il définisse les différents projets de la commune et cela permet un meilleur fonctionnement. Le coût salarial de l'architecte est intégré en section de fonctionnement et la partie passée pour les études est intégrée en section d'investissement.

#### **Monsieur CUGNEZ :**

- Signale que les pierres extérieures du Temple s'abîment et souhaite que les services se préoccupent des réparations à envisager. Un courrier sera prochainement adressé en mairie pour signaler ce fait.

#### **Monsieur le Maire :**

- Assure que les réparations nécessaires seront inscrites dans le programme d'investissement et d'entretien des bâtiments.

Vote : Unanimité

## X. Admission en non-valeur

### Madame COUR :

- Rappelle que le trésorier ne peut recouvrer les cotes ou produits restant dus sur l'exercice 2011, pour motifs d'irrecouvrabilité et demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces sommes à l'assemblée délibérante pour un montant total de 569,00 €.  
Les crédits sont inscrits au BP 2011 à l'article 654

### Monsieur le Maire :

- Tient à rappeler que toutes les personnes qui sont endettées envers la commune suite à une condamnation, les admissions en non-valeur sont toujours refusées.

Vote : Unanimité

Arrivée de Madame GLEJZER à 18h40

## XI. Proposition de subvention au Souvenir Français

### Madame DAMIS :

- Expose : Le Souvenir Français avait sollicité le soutien de la ville de GRAND-CHARMONT pour financer la rénovation du monument de la 2<sup>ème</sup> division d'infanterie marocaine situé entre Faimbe et Onans, à hauteur de 0,25 €/habitant, soit la somme de 1 200 €.

Au vu des difficultés financières rencontrées par la ville à cette époque, il avait été attribué une somme modique de 150 €. Ces travaux d'un montant de 29 125,66 € sont aujourd'hui achevés et réglés. Afin de conforter leur trésorerie le Souvenir Français sollicite la ville pour une aide exceptionnelle de 100 € .

Pour mémoire, la 2<sup>ème</sup> DIM a libéré notre région et notamment le village de GRAND-CHARMONT au prix de lourdes pertes humaines, 112 d'entre eux figurent sur le Monument.

- Propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 100 € au Souvenir Français pour la rénovation du Monument de la 2<sup>e</sup> DIM. Les crédits sont inscrits au budget 2011 à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations).

Vote : Unanimité

## **XII. Proposition de subvention à l'Association Le Filon**

**Madame DAMIS :**

- Propose d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Le Filon qui a fait parvenir sa demande récemment. Les crédits sont inscrits au budget 2011 à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations).

**Monsieur le Maire :**

- Ajoute que l'Association Le Filon réalise un bon travail et permet de créer le lien. C'est une association qui participe à tous les événements de la commune, notamment sur le café associatif. Les deux animateurs de cette association sont très engagés et la municipalité leur a récemment offert un repas au CFA de Bethoncourt, repas organisé au profit des restos du cœur.

Vote : Unanimité

## **XIII. Questions diverses**

**Monsieur le Maire :**

- Informe que le quartier des Fougères subit une panne de chauffage depuis la veille suite à un incident électrique survenu à la chaufferie de Bethoncourt. La Ville vient d'être informée que le chauffage ne sera pas rétabli immédiatement car il y a une fuite sur le réseau. Les services s'assureront que les organismes logeurs réalisent une communication correcte envers les locataires.

**Monsieur CUGNEZ :**

- Signale que l'éclairage public ne fonctionne plus au chemin des lys
- Pense que la Ville devrait acquérir un défibrillateur, notamment pour mettre en place à la salle polyvalente, au stade et à la salle de sport associative.

**Monsieur CONTEJEAN :**

- Précise que la Ville a prévue d'acquérir un défibrillateur pour le début de l'année 2012.

*Séance levée à 19h00*

*C.M du 13 décembre 2011*